



Résumé des décisions du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

RÈGLEMENTATION D'URBANISME

Le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement amendant le Règlement 801 - Zonage, afin d'ajouter des mesures de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.
- Règlement amendant le Règlement 808 - Permis et certificats, modifiant les tarifs des permis et certificats.

AUTRE RÈGLEMENTATION

Le conseil a également adopté le règlement suivant :

- Règlement 873 « Règlement concernant les mesures de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne».

DIRECTION GÉNÉRALE , RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

Renouvellement de l'entente pour le programme d'aide aux employés avec la compagnie Homewood Solutions Humaines pour un montant de 3 528 \$ (taxes en sus).

SERVICES TECHNIQUES, TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

Un contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie National Vacuum inc. pour un montant total approximatif de 60 580 \$ (taxes en sus) pour l'année 2016.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal a autorisé la Maison Adhémar-Dion à utiliser le parc Charbonneau pour tenir son activité de financement « Course de bateaux Dragon », le 11 juin 2016.

Les subventions suivantes ont été accordées :

- 1 000 \$ au 49^e groupe Scout Lorraine-Rosemère pour l'année 2015.
- 1 000 \$ au Consortium jeunesse de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- 500 \$ à l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes handicapées des Laurentides pour l'année 2016.
- 250 \$ à l'organisme Le Mitan.
- 500 \$ à la Maison des soins palliatifs de la Rivière-du-Nord.
- 150 \$ à la Paroisse Saint-Luc pour son souper-bénéfice du 12 février 2016.